

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1598
12 juillet 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 12 JUILLET 1950,
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE, AU SUJET DES RESOLUTIONS
ADOPTÉES LES 27 JUIN ET 7 JUILLET 1950 PAR LE CONSEIL DE
SECURITE (S/1511 et S/1588)

Le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine accuse réception de vos télégrammes qui lui communiquaient la résolution du 27 juin, du Conseil de sécurité, laquelle fait valoir la nécessité, pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'intervenir dans les affaires coréennes en faveur des autorités de la Corée du Sud, et celle du 7 juillet, touchant les forces militaires et autres moyens à mettre à la disposition du prétendu commandement unifié sous l'autorité des Etats-Unis, résolution où le Conseil prie les Etats-Unis de désigner le commandant en chef de ces forces et autorise l'utilisation du drapeau des Nations Unies au cours des opérations militaires en Corée. A cette occasion, nous estimons nécessaire de faire la déclaration suivante. En vertu de la Charte des Nations Unies, les décisions du Conseil de sécurité sur toute question importante sont prises par un vote affirmatif de sept de ses Membres, dans lequel sont comprises les voix des cinq Membres permanents. Or, les résolutions des 27 juin et 7 juillet du Conseil de sécurité ont été adoptées, contrairement à la Charte, avec la participation de trois membres permanents seulement et en l'absence de deux membres permanents, la Chine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. De plus, il est impossible de passer sous silence le fait que ces résolutions n'ont été adoptées que par six voix et qu'on a compté comme une septième voix celle de l'envoyé du Kouomintang, qui ne représente pas la Chine. Ces résolutions ont donc été adoptées en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et sont de ce fait dénuées de toute valeur légale. Ces

résolutions du Conseil de sécurité tendent à utiliser l'Organisation des Nations Unies et son drapeau pour couvrir l'intervention armée des Etats-Unis d'Amérique en Corée et elles constituent une aide directe à l'agression des Etats-Unis contre le peuple coréen.

Manouïlsky,

Ministre des affaires étrangères de la
République socialiste soviétique d'Ukraine

